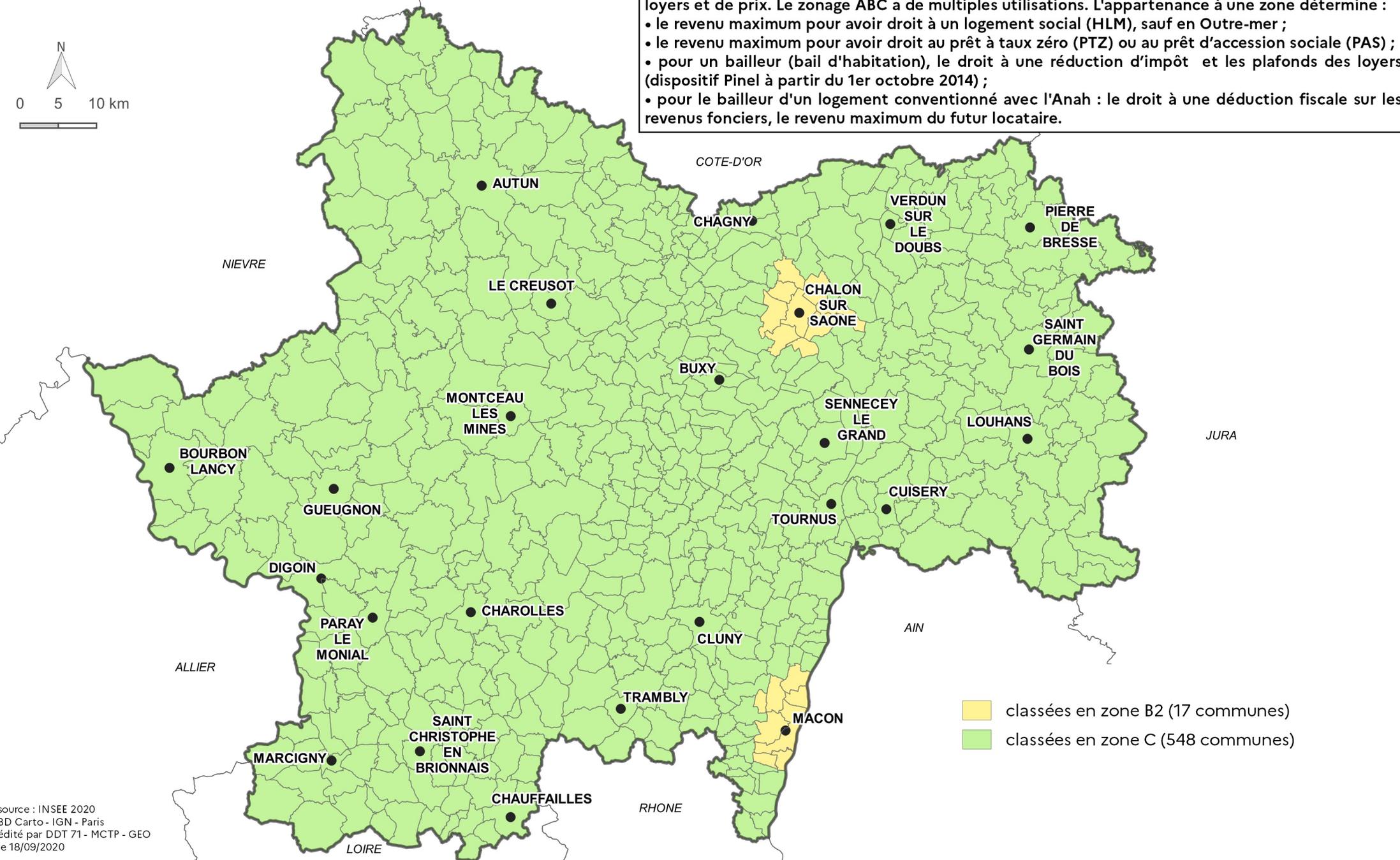
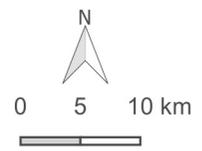


Le zonage ABC caractérise la tension du marché du logement en découpant le territoire en 5 zones (Abis, A, B1, B2, C), de la plus tendue (Abis) à la plus détendue (C). Il s'appuie sur des critères statistiques liés aux dynamiques territoriales, à la tension des marchés locaux et aux niveaux de loyers et de prix. Le zonage ABC a de multiples utilisations. L'appartenance à une zone détermine :

- le revenu maximum pour avoir droit à un logement social (HLM), sauf en Outre-mer ;
- le revenu maximum pour avoir droit au prêt à taux zéro (PTZ) ou au prêt d'accèsion sociale (PAS) ;
- pour un bailleur (bail d'habitation), le droit à une réduction d'impôt et les plafonds des loyers (dispositif Pinel à partir du 1er octobre 2014) ;
- pour le bailleur d'un logement conventionné avec l'Anah : le droit à une déduction fiscale sur les revenus fonciers, le revenu maximum du futur locataire.



 classées en zone B2 (17 communes)
 classées en zone C (548 communes)